

# La gestion du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité (PSM) à Montréal. Enjeux et rationalités des acteurs.<sup>1</sup>

Michel Parazelli (UQAM) et Annamaria Colombo (HEF-TS)

## Introduction

La ville de Montréal tente de tirer son épingle du jeu en adoptant une stratégie de revitalisation du centre-ville-est visant à mettre en marché des activités de divertissement dans les secteurs où sont présentes depuis près d'une centaine d'années les personnes en situation de marginalité (PSM)<sup>2</sup>. Des mesures municipales sont adoptées pour gérer le partage de l'espace public entre ces personnes et les autres acteurs, telles que la fermeture des parcs la nuit, la médiation, la répression des incivilités, etc. Dans le cadre de cette communication, des résultats préliminaires d'une recherche qualitative seront présentés à partir de l'analyse d'une douzaine d'entrevues (sur une trentaine prévue) auprès d'acteurs faisant partie de groupes impliqués dans la gestion des pratiques associées au partage de l'espace public (personnes itinérantes, association de commerçants, de citoyens résidents, professionnels municipaux, intervenants communautaires, policiers, etc.). Plus spécifiquement, nous avons analysé le discours des répondants sur leurs représentations sociales des problèmes, des idéaux et des pratiques associés à la gestion du partage de l'espace public entre les PSM et les autres acteurs. Après quoi nous avons identifié des types de rationalités justifiant la position des groupes d'acteurs à l'aide d'une analyse des principaux repères de la normativité en travail social : les repères cognitifs, éthiques et politiques (Karsz, 2004 ; Parazelli, Mensah et Colombo, 2010). Le but étant de proposer une hypothèse sur ce qui se joue relativement à ce leitmotiv de gestion du partage de l'espace public.

## 1. Problématique

Le bilan de la littérature nous enseigne que la question du partage de l'espace public entre les acteurs sociaux et les personnes itinérantes s'inscrit dans des enjeux plus complexes que les seules considérations techniques associées aux nuisances publiques. Selon l'estimation de *PriceWater House Coopers* et de *Master Card Worldwide Centers of commerce index*, Montréal occuperait le 32<sup>e</sup> rang sur 75 dans le classement des villes globales (Sciences humaines, 2010 : 34). Comme toutes les autres grandes villes, Montréal n'échappe pas aux enjeux macroéconomiques associés à la globalisation croissante des marchés. Celle-ci favoriserait la compétitivité territoriale entre les villes métropolitaines où leur centralité sociopolitique constituerait un enjeu stratégique pour le développement spécialisé des avantages économiques (Sassen, 2002; Brenner, 2004). On souligne ici la qualité des infrastructures d'accueil aux nouveaux investisseurs non seulement en ce qui regarde les technologies, les équipements culturels ou les avantages fiscaux, mais aussi la dimension sécuritaire des espaces publics (Ley, 1996). En fait, si la ville de Montréal veut demeurer

---

<sup>1</sup> Nous remercions le CRSH et le FQRSC pour leur soutien financier. Cette recherche s'inscrit dans un programme de recherche visant à faire une analyse comparative avec les villes de Québec, Paris et Rennes.

<sup>2</sup> Les personnes en situation de marginalité (PSM) réfèrent autant aux personnes itinérantes, aux prostituées qu'aux jeunes de la rue et aux toxicomanes.

dans le club sélect des villes globales, elle doit montrer qu'elle peut tirer son épingle du jeu en adoptant une stratégie de revitalisation du centre-ville-est visant à développer un segment de marché associé au divertissement, à la récréation et la culture. Aussi, la tentation est forte pour les élites municipales, d'avoir recours à des experts du marketing territorial (Florida, Rapaille, etc.) afin d'attirer les membres de la classe moyenne professionnelle (Rousseau, 2008). La promotion d'une certaine image du centre-ville reflétant ce type de développement économique, pose des problèmes sur le plan normatif, entre l'occupation de l'espace public par des personnes marginalisées, et le message festif et sécuritaire adressé aux clientèles ciblées du marché international (touristes, investisseurs, professionnels, artistes, etc.). C'est pourquoi des mesures municipales sont adoptées depuis une quinzaine d'années pour gérer le partage de l'espace public entre les personnes itinérantes et les autres acteurs du centre-ville.

La revue de la littérature sur le sujet nous apprend que ces mesures s'inspirent de pratiques d'aménagement exercées dans plusieurs autres grandes villes dont la principale est qualifiée « d'urbanisme situationnel ». L'objectif énoncé de ces pratiques gestionnaires est de diminuer la criminalité et les incivilités en limitant, ou en interdisant l'accès aux espaces publics des quartiers résidentiels à certaines personnes. On parle alors de « privatisation publique » des rues, ou « d'urbanité privée ». Ce type de recherches met en valeur un premier enjeu cognitif associé à un glissement sémantique du fait de viser « les personnes qui se livrent à des actes criminels ou « anti-sociaux », à travers le « contenant » spatial de leurs activités illégales, à savoir la rue » (Lakehall, 2008 : 135). Lakehall (*ibidem*) qualifie de « présupposé » et « d'impensé » l'idée que des rues ou des espaces peuvent être criminogènes relayant ensuite sur le plan éthique la critique de Lefebvre (1974) en ce qui regarde la normalisation de l'espace urbain. De plus, Lakehall (*ibidem*) constate que ces politiques de sécurisation de l'espace en Angleterre constituent une fuite en avant, car ces approches inspirées de la théorie de la vitre brisée<sup>3</sup> et du modèle de la *gated community* occulterait ainsi l'action sur les causes de la criminalité.

En synergie avec l'urbanisme situationnel, d'autres pratiques de gestion urbaine associée au partage de l'espace public font appel à la gestion pénale des populations itinérantes que l'on appelle « prévention situationnelle » (Amster, 2003 ; Bellot et coll., 2007 ; Rea, 2007 ; Sylvestre, 2007 ; CDPDJ, 2009). Pensons aux lois telles que les *Safe Street Acts* adoptées en Colombie-Britannique et en Ontario interdisant aux sans-abri de Vancouver et de Toronto, par exemple, de mendier ou de pratiquer le *squeegee*, bref des mesures inscrites dans le sillon de la politique de tolérance zéro appliquée à New York dès 1994. Politiquement, la configuration et la régulation de ces espaces communs dépassent donc les simples problèmes d'opérationnalité des diverses modalités de transports ou de déambulation, en affectant les pratiques collectives de socialisation et de négociation.

---

<sup>3</sup> Cette théorie met de l'avant l'idée selon laquelle l'état détérioré d'un quartier témoignerait d'une absence de lois, qui inviterait à des transgressions mineures, constituant ainsi le début d'une spirale et pouvant mener à une délinquance plus grave. Les comportements qualifiés d'incivils des personnes itinérantes font partie de ces signes de détérioration d'où le recours à l'urbanisme situationnel en guise de prévention d'un désordre potentiel.

Atkinson (2003) qui a étudié les politiques de l'espace public britanniques utilise l'expression « *revanchist urbanism* » pour définir le sens des politiques de sécurisation et de propreté nécessaires pour être en phase avec les nouvelles stratégies mondiales de compétition urbaine (tolérance zéro, lois antimendicité, antialcool, antilaveurs de rue). Selon lui, ces politiques légitimeraient l'exclusion des minorités et des indésirables, bref de ceux qui ne consomment pas et dont les comportements ne s'accordent pas avec un certain modèle de normalité. Ces éléments de contexte mettent en jeu la dimension politique, c'est-à-dire un certain mode de régulation des relations de pouvoir entre les acteurs impliqués et les personnes itinérantes ; et qui n'est pas sans lien avec les enjeux cognitifs (façon de comprendre) et éthiques (valeur accordée) abordés précédemment.

La complexité de ces situations exige de bien documenter les enjeux associés aux pratiques des différents acteurs incluant les personnes en situation de marginalité dans la perspective de bien cibler les interventions possibles pour favoriser un partage plus démocratique de l'espace public. Quels sont les enjeux reliés au partage de l'espace public et à sa gestion en présence des personnes itinérantes à Montréal? Quelles sont les représentations des acteurs et des personnes itinérantes sur les pratiques associées au partage de l'espace public et sa gestion? Il importe aussi de comprendre les enjeux non pas à partir d'un discours général détaché d'une pratique, mais plutôt en comparant les discours aux pratiques qui les incarnent.

## **2. Cadre d'analyse théorique**

Rappelons ici qu'un enjeu, est ce qui est «en jeu» pour atteindre un but, pour résoudre un problème. Les acteurs n'auraient pas tous les mêmes références conceptuelles à ce sujet. Et comme, les aspects cognitifs, éthiques et politiques se nourrissent mutuellement dans l'appréhension des situations, le type de représentation cognitive a nécessairement des conséquences sur les jugements éthiques des acteurs, de même que sur les choix politiques guidant l'orientation de l'action et de la gestion. Afin d'occuper une position plus distanciée face aux discours des acteurs interviewés, nous considérerons les problèmes et les pratiques relatées par les répondants selon trois angles théoriques d'appréhension des situations : cognitifs, éthiques et politiques, en nous inspirant des travaux de Karsz (2004) sur l'analyse transdisciplinaire des pratiques sociales. Ainsi, l'angle cognitif renvoie aux façons de comprendre les situations impliquant des personnes itinérantes dans l'espace public et les actions participant à sa gestion. Comment les acteurs définissent-ils ces situations? (ex. : en recourant au sens commun, à quels concepts, à quelles théories, etc.?). Le deuxième angle alimenté par le regard éthique, réfère à l'appréciation des situations par les acteurs : ce qu'ils jugent comme étant bon ou mauvais, mal ou bien (les croyances, les principes, les idéologies, les convictions, etc.). Comment les acteurs perçoivent-ils la valeur de certains comportements dans l'espace public? Selon les acteurs, l'action engagée pour gérer la situation va-t-elle dans le bon sens? Quant à l'angle politique, il nourrit les enjeux par la voie des rapports de pouvoir que les acteurs établissent les uns envers les autres face à ces situations jugées problématiques du partage de l'espace public (ex. : l'affrontement, la charité, la médiation, la concertation, le partenariat, etc.). Les éléments de contexte de revitalisation mettent en jeu la dimension politique, c'est-à-dire un certain mode de régulation des relations de pouvoir entre les acteurs impliqués et les personnes

itinérantes ; et qui n'est pas sans lien avec les enjeux cognitifs (façon de comprendre) et éthiques (valeur accordée) abordés précédemment. Insistons ici pour dire que dans la réalité, il est impossible d'isoler ces trois manières d'appréhender une situation car, du fait de leur communauté de sens, elles se nourrissent mutuellement. Il est quand même possible de les différencier, car pour les groupes d'acteurs impliqués dans ce type de situations, il s'agit de trois façons d'exprimer leur position face aux problèmes relatifs à la présence de conflits traversant les pratiques associées au partage de l'espace public. Les trois angles théoriques seront donc mis en valeur de façon successive dans la présentation de nos résultats préliminaires.

## 5. La méthodologie

Parmi les 30 entrevues qualitatives que nous prévoyons faire à Montréal, nous avons réalisé jusqu'à maintenant douze entrevues en 2009 et en 2011 réparties de la façon suivante : 1 représentant d'une association citoyenne, 1 représentant d'une association de commerçants, 4 acteurs municipaux (2 de la ville-centre et 2 de l'arrondissement Ville-Marie), 4 Acteurs marginalisés (1 femmes et 3 hommes), 2 acteurs communautaires. Il s'agit de résultats préliminaires à partir d'un échantillon suffisamment équilibré pour amorcer des pistes d'analyse comparative des repères normatifs selon les groupes d'acteurs. Les répondants ont été sélectionnés en fonction du secteur faisant l'objet de notre étude, c'est-à-dire le secteur de la Place Dupuis situé au centre-ville-est de Montréal à la limite est du Quartier des spectacles et où les contextes d'interactions entre les PSM et les autres acteurs représentent bien le type de situations qui nous intéresse. C'est à partir de l'analyse de la normativité des repères cognitifs, éthiques et politiques des répondants que nous documenterons les enjeux relatifs à la gestion du partage de l'espace public en contexte d'itinérance.

## 6. Les résultats

Cette section présente une synthèse des résultats d'analyse des repères normatifs guidant les groupes d'acteurs dans leurs pratiques de gestion du partage de l'espace public en contexte d'itinérance au centre-ville-est de Montréal. Les données sont regroupées dans le tableau-synthèse que l'on peut consulter à la fin de cet article.

### 6.1 Les acteurs citoyens (1 répondant)

En 2009, nous avons fait une entrevue avec le président de la Table de concertation du Faubourg St-Laurent<sup>4</sup>, un acteur clé de l'arrondissement Ville-Marie. Sur le plan des **repères cognitifs**, le président considère que l'attraction des PSM dans les lieux publics du centre-ville, relèverait de traditions voire d'attraction naturelle. Selon lui, le problème de la cohabitation repose essentiellement sur l'idée de concentration. Ce serait le nombre élevé

---

<sup>4</sup> Cette table de concertation représente 28 membres surtout constitués de citoyens, d'organismes communautaires et de quelques associations de gens d'affaires. Cette table fut mise sur pied en 1995 autour de préoccupations liées à la sécurité dans le quartier. Elle rassemble à la fois des personnes qui vivent, travaillent ou étudient dans le Faubourg Saint-Laurent de même que des représentants d'institutions, d'entreprises, d'organismes communautaires, culturels et d'enseignement. Leur rôle est de favoriser un développement harmonieux dans le quartier en favorisant la communication, les échanges et la concertation.

de PSM ou de chiens dans un lieu public tel que le parc Émilie-Gamelin (EG) qui fait peur aux autres usagers potentiels (des crimes pouvant y être commis). Il constate ce qu'il qualifie «d'invasion de groupes de jeunes» venant de partout avec leurs chiens qui s'imposent et s'emparent d'une place publique. Il explique ces pratiques par le fait que ces jeunes se sentent exclus et se cherchent des espaces de vie (flâner, dormir, manger, se retrouver, s'asseoir) au point où ils pensent que c'est chez eux, une forme d'appropriation exclusive.

Au niveau des **repères éthiques**, il évoque la responsabilité que nous devons tous assumer envers ces problèmes d'insécurité et d'incivilités. Il dit craindre un déséquilibre social où les uns font peur aux autres et privent ces derniers d'un droit d'accès aux lieux publics, ce qui constitue une contradiction, car les lieux publics devraient appartenir à tous y compris les PSM. Il évoque des principes d'harmonie pour bien faire comprendre ses visées d'actions.

**Les repères politiques** s'expriment chez ce répondant par une stratégie pragmatique qu'il promeut partout où il siège, car son pouvoir en est un d'influence: diversifier l'occupation de l'espace pour diversifier les publics. Il dit contribuer à créer des «harmoniques» pour le quartier, et ne pas se laisser gêner par les regroupements qui ont une perspective plus clientèle. Pour lui, il importe que l'on mette l'accent sur la sortie de l'itinérance et l'intégration des PSM au milieu (activités de réinsertion).

## **6.2 Les acteurs commerciaux (1 répondant)**

Rencontré en 2009, le répondant de cette catégorie est le Directeur-général de la Société de développement du Quartier latin. Il est aussi membre du conseil d'administration de la Table de concertation du Faubourg St-Laurent et président de l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal.

Sur le **plan cognitif**, le répondant présente le problème de la cohabitation comme étant aussi celui de la concentration. Il affirme que non seulement les autres villes ont tendance à pelleter leurs problèmes à Montréal, mais que l'attractivité du centre-ville invite les problèmes d'ailleurs. Selon lui, le parc EG est un espace public qui n'en est plus un, car les PSM en ont pris possession tout en créant un climat d'insécurité et qu'il qualifie de «perte de contrôle» sur le plan de la gestion du lieu. Pour rendre compte de ce type de situation, il évoque une théorie de la spirale de la déviance produisant l'insécurité et qui dit que si nous tolérons de petites incivilités, cela risque fort de tourner en incivilités plus importantes. Il s'agit là d'une adaptation de la théorie de la vitre brisée (voir note 3). Pour lui il se développerait deux catégories de citoyens, la première ayant des droits et des responsabilités et la deuxième associée aux PSM ayant des droits seulement car ne voulant ou ne pouvant pas assumer ses responsabilités.

Dans un autre ordre d'idées, il expose sa conception d'une artère commerciale Une artère comme un bien collectif, un patrimoine collectif. Pour lui, l'espace public est un moteur de l'économie car il crée le lien et peut être un attracteur des clientèles, d'où la nécessité éthique et politique d'investir dans ce domaine. Par contre, pour que les espaces publics puissent être considérés comme tels, ils doivent remplir un certain nombre de conditions.

Pour développer une artère commerciale, il dit avoir emprunté un modèle théorique de Washington s'inspirant de la pyramide de *Maslow* avec des niveaux hiérarchisés dont l'interaction entre les niveaux créerait une «expérience de vie urbaine exceptionnelle».

Dans le registre des **repères éthiques**, s'il convient que l'adoption du règlement du parc Émilie-Gamelin<sup>5</sup> était souhaitable, il avance que celui-ci n'a rien réglé, mais juste déplacé les problèmes, car le réel problème est le crime organisé et c'est lui qui crée la dynamique de ce parc. Le commerçant paie ses taxes et a raison de se plaindre de ne plus pouvoir faire du commerce à cause des nuisances des PSM face aux clientèles qui les évitent ou en ont peur. L'objectif est toujours de bien paraître, de projeter une bonne image en examinant les effets sur leurs clientèles des incivilités et avoir un pouvoir d'intervention là-dessus.

**Ses repères politiques** l'amènent à formuler deux principes d'actions favorisant le partage de l'espace public avec les PSM: 1. Favoriser l'occupation du domaine public, plus on s'occupe du domaine public plus ça va éloigner les clientèles marginalisées (expérimenté dans d'autres villes). 2. Présence policière et aménagement de l'espace, cela dérange les itinérants: «Fais-les déplacer dans la journée, il va se tanner à un moment donné». Il préconise aussi des dispositifs d'intervention pour favoriser la sortie de la rue des PSM, dont la mise en place de *Day Care Center*<sup>6</sup>.

### 6.3 Les acteurs institutionnels (4 répondants)

Nous avons interviewé deux fonctionnaires du Service de la diversité sociale (la directrice et un conseiller en développement communautaire) de la Ville-centre, ainsi qu'un fonctionnaire du service de développement social de l'arrondissement Ville-Marie. Le quatrième répondant est le conseiller politique du maire de l'arrondissement Ville-Marie.

Sur le plan des **repères cognitifs**, les trois fonctionnaires municipaux partagent une compréhension sensiblement commune sur le problème de partage de l'espace public. C'est l'absence de mixité d'occupation des espaces publics qui crée des problèmes de concentration de PSM souvent intoxiquées et attirées par ces lieux à cause de l'anonymat et des facilités fonctionnelles. L'insécurité s'installe parce que les résidents se sentent dépossédés d'un lieu public. Pour eux, le problème n'est pas la personne marginalisée mais son comportement, il faut alors trouver une zone de confort collectivement pour gérer ces problèmes.

Par ailleurs, le répondant, fonctionnaire de l'arrondissement, nous met en garde face à la signification politique des plaintes des citoyens dont l'origine et la fréquence restent à vérifier; ayant moins entendu parler de plaintes face aux itinérants que pour la vente de drogue et le squeegee. Les deux répondants de la Ville-centre constatent que les règlements peuvent avoir eu un effet sur les déplacements de PSM qui causent des problèmes aux travailleurs de rue. En même temps, ils observent qu'il y a une certaine réappropriation par

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'un premier règlement municipal adopté en 2006 interdisant l'occupation des parcs du centre-ville pendant la nuit et d'un second adopté en 2007 interdisant la présence de chiens au parc Émilie-Gamelin et au parc Viger, deux parcs très fréquentés par les PSM.

<sup>6</sup> Il s'agit de gens d'affaires de Washington qui ont regroupé des organismes communautaires pour donner des services centralisés de façon à faire des diagnostics et référer aux services appropriés.

les citoyens du parc EG et qu'il y a une certaine tolérance policière au parc Viger dans l'application du règlement. Pour eux le règlement ne fait pas partie d'une tradition de coercition à Montréal, c'est une exception. Ils constatent que les jeunes se sont sentis ciblés et rejetés et que ce climat favorise des tensions non souhaitables.

Quant au conseiller politique du maire d'arrondissement, sa vision du problème se rapproche davantage de celle des répondants citoyens et commerciaux. Le partage est impossible dans un lieu public lorsqu'il est approprié par des vendeurs de drogue ou des groupes de PSM avec des chiens. Pour lui, le parc Émilie-Gamelin n'est pas «un chenil ni un terrain de camping». De par leur trop grande visibilité (signes de marginalité), les PSM créent un sentiment d'insécurité qui détourne la vocation du lieu au profit de l'usage exclusif par ces populations (théorie de la vitre brisée). La vocation de ce parc est un lieu de prestige, de repos et de détente qui demande à être revitalisé car laissé à lui-même pendant des années. Selon lui, le problème en un de conflit d'appropriation entre PSM et citoyens.

Au **niveau éthique**, les deux fonctionnaires de la ville-centre voient d'un bon œil le travail des groupes communautaires. Face à la plainte de judiciarisation de la Ville déposée par l'organisme communautaire Spectre de rue à la CDPJ<sup>7</sup>, ils considèrent que la défense des sans-voix par des représentants favorise la démocratie. Ce type de pression les aide à l'interne car ils feraient face à des courants inverses, certains politiciens ayant déjà qualifié de «déchets» les itinérants. Les trois fonctionnaires disent vouloir favoriser les idées qui aident la cohabitation via des activités d'animation pour que les uns et les autres puissent s'approprier et éviter les effets de profilage social et racial que les rassemblements induisent via les plaintes de résidents qui disent avoir peur.

Le conseiller politique, lui, a un point de vue éthique un peu plus légaliste. Pour lui, les espaces publics devraient appartenir à tous sans distinction sociale, les mêmes règlements dans tous les parcs devraient être appliqués (égalitarisme d'usage). C'est pourquoi il dit que le parc devrait être redonné aux citoyens.

En ce qui concerne les **repères politiques** des deux répondants de la ville-centre, ceux-ci voient leur rôle comme des animateurs de la concertation. Ils contribuent à définir le problème et les solutions mais sans les mettre en œuvre. Dans ce sens ils ont mis sur pied des comités aviseurs dans les arrondissements dont un sur la cohabitation et la gestion des incivilités (2007). Dit autrement, il s'agit de faire «passer une barre transversale dans les silos». Des solutions qui découlent de ces rencontres, ils en nomment quelques-unes : un centre de répit et de dégrisement pour alcooliques et toxicomanes qui créent des problèmes et des tensions dans les espaces publics ; de l'animation des parcs (jeux d'échecs, etc.) et des projets de médiation urbaine (inspiré de San Diego). De leur propre chef, ils financent l'hébergement d'urgence des refuges. Ils tentent d'influencer les pratiques des urbanistes en questionnant si le type d'aménagement ou d'animation favorise tel ou tel type de cohabitation à la Place des festivals notamment. Dans la même veine, le répondant de l'arrondissement met l'accent sur des projets inclusifs qui favorise la mixité (ex. : itinérant qui joue aux échecs, etc.). Créer un équilibre en termes de mixité intervient en calmant le jeu dans des lieux de concentration. Il faut faire des projets comme «parcs vivants» «nos

---

<sup>7</sup> Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

parcs, nos ruelles», qui font en sorte que les résidents peuvent se sentir chez soi. Ils trouvent aussi intéressant d'intégrer les itinérants (organisme sac-à-dos) à l'organisation d'événements.

Par contre le conseiller politique du maire de l'arrondissement Ville-Marie se distingue des trois répondants précédents en allant dans le même sens que les répondants citoyens et commerciaux. Selon lui, il faut contrôler l'occupation de l'espace à l'aide de divers dispositifs spatiaux qui auront pour effet de diluer la visibilité des PSM d'une part, et d'autre part les dissuader d'occuper ce lieu.

Dans le même ordre d'idées de dilution de la visibilité des PSM, il encourage des organismes communautaires qui s'engagent à trouver des logements sociaux en dehors de l'arrondissement pour loger les itinérants de façon à éviter la «récidive».

#### **6.4 Les personnes en situation de marginalité (4 répondants)**

La façon de concevoir (**repères cognitifs**) le problème de partage de l'espace public chez les répondants de ce groupe est partagée entre une vision critique du contexte de répression dont seraient victimes les PSM (surtout jeunes de la rue) et une autre qui développe un rationnel d'adaptation au contexte. L'une des répondantes représentant bien cette deuxième position, voit le secteur de la Place Dupuis comme un lieu d'appartenance de type familialiste entre pairs PSM qu'elle qualifie de fraternité. Ces lieux font d'ailleurs l'objet de régulation entre pairs afin d'y conserver l'accès et l'occupation. Elle observe que la mobilité des PSM est de plus en plus contrôlée et accélérée, l'installation étant beaucoup moins facile. Elle évoque aussi la stratégie des quadrilatères pour agir sur l'occupation des lieux de débrouille des PSM (évoquant les déplacements des prostituées dans l'est). Elle ajoute que les restrictions sur l'accessibilité et l'occupation des espaces publics par les PSM augmentent selon le «taux de marginalité» des PSM. Elle établit constamment des liens entre les signes visibles de transgression de normes associées au consommateur moyen et les pratiques répressives dont les PSM font l'objet. Selon elle, parfois c'est la réglementation des lieux ou un dispositif spatial qui gèrent le comportement (caméras et règlement du parc Émilie-Gamelin ; piétonisation de la rue Ste-Catherine ; quartier des spectacles), parfois c'est le comportement qui induit une pratique de gestion des lieux (place Dupuis et les agents privés face aux comportements intoxiqués, ceux qui quêtent, prostitution dans les autos). Elle voit dans le quartier en revitalisation des possibilités de réhabilitation de l'image des PSM pour renverser les rapports de marginalisation de la part des policiers et des commerçants. Comment ? En travaillant la cohabitation par la visibilité des pratiques de réinsertion (costume jaune, équipement commun, sac-à-dos identifiable à Cactus).

L'autre point de vue plus critique rend compte de la situation à l'aide d'un regard historique. Face à l'effet de déplacement que créent les règlements du parc EG, il rappelle que d'autres déplacements ont déjà été imposés aux jeunes de la rue depuis les années 1990. C'est d'ailleurs ce qui les ont amené à occuper le parc EG. Il raconte que c'est à la suite des évictions des blocs (terrain vacant occupé par des jeunes de la rue), du «parc des fous», de la place Pasteur, et de la fermeture de l'X (centre communautaire pour jeunes punks) qu'ils se sont retrouvés confinés au parc EG. Il s'agit donc de déplacements dirigés. Il attribue les causes de ces déplacements qui prennent souvent la forme de nettoyage au



printemps à deux phénomènes : le tourisme et la récupération de la peur des citoyens par le politique pour appliquer leur idéaux de droite. Les préjugés aussi joueraient un rôle dans ces mesures. Aussi, ce serait la concentration des ressources qui appellerait plus de répression. Selon lui, les changements du niveau de tolérance envers les PSM seraient dus à la plus grande visibilité des PSM que leur font les médias. Il établit des liens entre le fait d'enlever les espaces de rassemblement aux jeunes et le fait que la situation des jeunes est devenue plus individualiste aujourd'hui, moins de solidarité, de sentiment d'appartenance au punk, la perte de l'X y serait pour beaucoup. Il ajoute que les jeunes sont devenus plus dépendants des ressources et en ce sens renient leur idéal *do it yourself*. Les valeurs d'intolérance face à la vie de rue ont fait en sorte que les jeunes ne développent plus de fierté face à vivre de la rue. Il constate beaucoup de solitude chez les jeunes.

Au point de vue **éthique**, certains répondants étant en situation de réinsertion sociale se sont surtout exprimés à ce sujet en termes de réhabilitation de l'image des PSM via des activités de travail reconnues par les autres groupes d'acteurs tels que les commerçants et les policiers. L'une d'entre elles observe les effets positifs chez ses pairs qui montrent qu'ils envisagent vraiment devenir quelqu'un d'autre ainsi.

Le regard plus critique amène l'un des répondants à dénoncer la façon de faire des intervenants municipaux. Selon lui, au parc Viger, on n'inciterait pas les gens au dialogue pour défaire les préjugés et aider les gens à se connaître, c'est plus anonyme. Il critique ces mesures de fermeture de parcs et de déplacements car cela ne résout aucun problème. Par contraste, il évoque les bonnes relations de cohabitation au square St-Louis et au parc des Compagnons de St-Laurent malgré la présence d'une école à proximité. Et si la cohabitation ne fonctionne pas au parc ÉG c'est que la répression qui s'est faite n'aide pas à la favoriser : «Parce que tu peux pas pousser la poussière en dessous du tapis en chassant les gens par ci, par là, puis après ça en disant qu'il faut les faire cohabiter ensemble». À force d'enlever des espaces communs sécurisés aux PSM on les met en situation de plus grand danger sur le plan sanitaire et social. Pour lui il y a aussi un danger potentiel de dérive concernant des abus de pouvoir plus grand, dans le fait d'instaurer dans les lieux publics des règlements qui mettent facilement les gens en situation d'illégalité. Ça pourrait déborder.

Quant aux **repères politiques**, l'un des répondants tente d'agir sur les rapports entre les policiers et les PSM et entre les organismes communautaires et les PSM en s'impliquant à Sac-à-dos et à Cactus. Elle dit vouloir d'une part réduire les méfaits (Cactus) des toxicomanes afin qu'ils soient moins l'objet de répression (intercession entre pair et policier de par sa fonction à Cactus), et d'autre part elle dit se réinsérer socialement en participant à la revitalisation du quartier dans le cadre d'une équipe de balayage de rue composé de personnes itinérantes et toxicomanes (Sac-à-dos) : «Tout beau, tout net, Montréal net», bref elle utilise ce projet pour avoir un pouvoir de réhabilitation de l'image des PSM face aux commerçants et face à elles-mêmes, pour établir en quelque sorte un meilleur rapport de force. Le répondant plus critique favorise le recours au dialogue afin de permettre aux gens de se socialiser dans les lieux publics plutôt que de les chasser et réglementer. En ce sens, il rejoint les visées politiques des fonctionnaires municipaux de la ville-centre. Il participe à défendre les droits des PSM avec le RAPSIM<sup>8</sup>, et à briser

---

<sup>8</sup> Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

l'isolement actuel de ces personnes. Enfin, il propose d'installer au parc EG une aire de repos ainsi que des toilettes publiques.

## **6.5 Les acteurs communautaires (2 répondants)**

**Dans le registre cognitif**, pour ces deux répondants la répression auprès des PSM dans l'espace public s'est clairement intensifiée depuis 10 ans, car la construction de condos ayant apporté de nouveaux résidants, ceux-ci sont moins tolérants envers ce qu'ils ne connaissent pas et leur font peur. Pour premier répondant de ce groupe (RC1) la répression coïnciderait avec les moments d'activités touristiques du quartier des spectacles et la tenue de festivals, où la police intervient davantage pour que les PSM libèrent l'espace public et fassent disparaître l'image que cela projette. Il faut les invisibiliser ou leur demander de s'invisibiliser. Bref le niveau de tolérance a changé et les contraventions aggravent le cas de ces personnes. Le deuxième répondant (RC2) voit aussi que des problèmes du côté des effets associés à l'exclusion des lieux de socialisation des jeunes de la rue particulièrement dû au phénomène pas dans ma cour provenant des nouveaux résidents (choc de culture). Parmi ces effets, elle mentionne le déséquilibres créés dans les divers lieux dont le parc Viger par la concentration des PSM qui ne se côtoyaient pas avant, créant ainsi des tensions entre les jeunes voyageurs et les itinérants plus âgés. De plus RC2 avance que cette précarité d'occupation des lieux d'appartenance a brisé une certaine cohésion entre les jeunes (protection, transmission, etc.) qui a comme effet que les nouveaux arrivants dans la rue se font récupérés plus facilement par d'autres réseaux criminels. Et maintenant les jeunes marginaux se retrouvent dans des appartements des plus âgés en surnombre et dans des contextes moins sécuritaires. Elle tient à établir une distinction entre le mode de survie caractérisant la situation des jeunes de la rue et l'usage récréatif des lieux publics par les étudiants ou les résidents.

Sur le **plan éthique**, pour RC1, il est important que les ressources soient concentrées au centre-ville car elles y sont à cause de la présence des PSM, cela étant historiquement documenté. Par contre il s'interroge sur le développement de centres de jour qui peut favoriser une certaine dépendance des usagers en dédoublant les services existants. Il importe de mettre les énergies dans le logement social. RC2 déplore que l'on ne considère pas les effets que ces déplacements ont sur les PSM dont les jeunes de la rue. Pour RC1 Ce règlement a créé des déplacements et d'autres problèmes ailleurs car il n'y avait pas de plan B. Il dénonce le fait d'avoir ciblé les PSM et que cette mesure fait en sorte que les PSM doivent se déplacer continuellement. Il propose de conserver l'état des choses comme c'était avant car cela assure une stabilité dans l'occupation de l'espace des PSM, une plus grande tolérance. RC2 critique le simplisme de raisonnement dans l'adoption des règlements de fermeture des parcs la nuit et sur les chiens, cette solution facile renforcerait les pratiques de profilage social en envoyant un message d'exclusion aux jeunes de la rue. Aussi RC2 pense que le comité tripartite qui était chargé de mieux gérer l'espace public, n'était formé que pour trouver de nouvelles façons d'exclure les PSM ou de limiter leur présence, et de tâter le pouls du communautaire à ce sujet. Ce type de rapport entraîne un dialogue de sourds.

Du **point de vue politique**, les deux organismes des répondants ont appuyé le RAPSIM dans ses démarches pour abolir ce règlement de même la bataille contre le profilage social avec la CDPJ.

Du côté de leur organisme, ils s'engagent à défendre leurs usagers dans ce dossier en défendant leurs droits, en les informant et en documentant les situations auprès du RAPSIM. De plus, ils valorisent les activités favorisant les bonnes relations de voisinage afin de déconstruire les préjugés par une meilleure connaissance mutuelle.

## **7. Des pistes d'enjeux**

Comme il s'agit de résultats préliminaires, la prudence s'impose quant aux pistes d'enjeux que nous pouvons extraire d'une analyse comparative entre les représentations normatives de 12 répondants sur 30 sur le partage de l'espace public. Disons d'abord que les enjeux se situent d'abord sur les plans cognitifs, éthiques et politiques. Les groupes d'acteurs ne réfèrent pas aux mêmes conceptions du problème de partage de l'espace public, ni aux mêmes convictions éthiques qui se reflètent aussi dans le choix de l'orientation politique de leurs pratiques. Sur le plan cognitif, les acteurs citoyens, commerciaux et municipaux voient les pratiques d'occupation de l'espace des PSM comme des abus de droit envers les autres citoyens qui n'ont plus accès aux espaces publics. Autrement dit comme des vecteurs d'exclusion des autres citoyens. Tandis que les acteurs marginalisés et communautaires voient le problème comme un contexte de répression envers les PSM. Il sera intéressant d'analyser les théories utilisées par les acteurs pour lire la réalité d'une manière différentielle. Les repères éthiques et politiques se distribuent selon les groupes d'acteurs en conséquence du choix des repères cognitifs.

Les enjeux peuvent aussi être différenciés selon trois champs conflictuels qui semblent émerger de l'analyse: les enjeux économiques, psychosociaux et urbanistiques.

### **- Enjeux économiques :**

La revitalisation du centre-ville-est de Montréal s'appuie sur le développement du Quartier des spectacles qui exige de créer un environnement sécuritaire et convivial pour que des ambiances festives et récréatives puissent constituer des expériences urbaines suffisamment attractives pour les touristes, les nouveaux résidents et les investisseurs. Dans ce contexte, la visibilité des PSM est perçue par les acteurs commerciaux et un répondant municipal comme pouvant compromettre la relance économique ainsi que le développement social et urbain du centre-ville-est. Bref comme une perte économique potentielle à cause des images d'échec social, d'insécurité, d'incivilité, de danger, de saleté et d'étrangeté que ces personnes ou leurs comportements projettent dans les lieux publics, là même où tente de se constituer la vitrine publicitaire du Quartier des spectacles pour attirer les clientèles. Du côté du répondant représentant le point de vue citoyen, ce qui se jouerait c'est l'équilibre social entre les citoyens et les PSM dont le climat actuel ne se serait pas harmonieux, étant donné les manifestations de peur et de violence dont il est témoin.

C'est pourquoi ces acteurs invoquent le phénomène de concentration des PSM pour définir le problème sur le plan cognitif. La concentration de ces personnes diffuse le

signe d'un contre-développement festif et récréatif, ou un spectacle négatif du point de vue d'un développement social que l'on voudrait harmonieux. Des théories (écologie, pyramide des besoins, etc.) et des principes éthiques sont mobilisés pour rendre compte de cette vision socioéconomique. C'est aussi pourquoi ces répondants vont orienter leurs pratiques de gestion vers des activités de déconcentration de la visibilité des PSM, de dilution de leur présence et de sortie de la rue, bref un projet d'invisibilisation des images de marginalités qui ne sont pas intégrées au modèle économique en développement ou à des normes sociales d'harmonie. On parle alors de contrôle, de surveillance, de dispositifs d'animation, de médiation et d'aménagement pour dissuader, exclure, éloigner, autodiscipliner les PSM, mais aussi d'intégration des PSM au quartier par des activités communautaires (balayage de rue, réduction des méfaits, etc.). Des nuances sont apportées par les acteurs concernés en ce qui regarde la conscience qu'ils ont de la dégradation des conditions de vie des PSM en regard des pratiques préventives et répressives de leur présence. Mais malgré ces effets négatifs affectant les PSM, il reste que la situation prioritaire à favoriser est celle des résidents et des commerçants considérés comme les citoyens (entendre majoritaires) vs les PSM (minoritaires) dont on doit désormais s'occuper des comportements déviants pour assumer notre responsabilité citoyenne.

#### - **Enjeux psychosociaux**

Ce qui est en jeu ici est l'aggravation potentielle des situations de survie (identitaire et matérielle) de plusieurs PSM dont les jeunes de la rue tel qu'évoqué par une répondante du communautaire et un jeune PSM. En effet, comme le nombre de lieux stables d'appartenance et de protection collective diminue drastiquement, un certain nombre de PSM connaissent une déstabilisation plus grande de leur place sociale et des moyens déjà précaires de débrouille pour survivre dans ces conditions. Sans compter les effets conflictuels associés aux déplacements des PSM dans d'autres lieux non habitués ou préparés à leur coprésence. Ce contexte met les PSM en situation de rejets plus fréquemment contribuant ainsi à augmenter la marginalisation et l'isolement des personnes. De plus, ce qui est en jeu est aussi une vision de la responsabilité de la situation d'itinérance ou de marginalité qui tend à être de plus en plus individualisée. Pour les acteurs commerciaux et citoyens, il suffirait que les PSM acceptent de modifier leurs comportements pour sortir de la rue, ou à tout le moins s'autodiscipliner en dérangeant le moins possible et en étant moins «visibles». C'est d'ailleurs ce que trois PSM nous ont exprimé en termes d'adaptation aux normes de civilité de plus en plus strictes, pour ne pas être embêtées ou exclues d'un lieu. Les PSM interviewées nous ont dit qu'elles étaient fatiguées de toujours être en mouvement, plus inquiètes aussi face à leurs pairs pouvant compromettre l'occupation d'un lieu à cause de leurs comportements s'éloignant des modèles de normalité ambiants.

#### - **Enjeux urbanistiques**

Ce qui se joue à ce niveau est la fonction des espaces publics dans les projets de revitalisation de centre-ville dans le contexte actuel de globalisation des villes. Loin d'être a priori démocratique, on peut faire l'hypothèse que les espaces communs font l'objet d'investissements sociosymboliques concurrents, lesquels constitueraient un enjeu important eu égard aux qualités structurales de ce type de lieux. Cet atout

résiderait dans le fait que ces lieux, du fait d'être communs, sont actuellement utilisés comme des vitrines sociales pouvant favoriser la visibilité des produits d'animation culturelle, et l'harmonisation identitaire des discontinuités formelles entre secteurs qui entreraient en dissonance avec la thématique d'ambiance du branding urbain promu. Comme il s'agit de lieux communs, ce type de lieux offre l'opportunité à quiconque de s'adresser à l'autre pour l'interpeller comme en témoigne l'organisation de manifestations et de revendications politiques par exemple. Il est aussi possible de s'adresser à l'autre en organisant des contextes d'interactions sociospatiales qui sollicitent certaines représentations plutôt que d'autres, et qui encouragent telles ou telles activités, ou tels comportements. Actuellement, à Montréal ce qui est encouragé c'est la consommation d'activités festives notamment, à l'aide d'une production d'ambiances spécifiquement créées en ce sens (signatures lumineuses du Quartier des spectacles) qui participent au processus de branding urbain. L'enjeu est d'arriver à spatialiser un segment de marché dans la perspective de structurer une position concurrentielle entre métropoles mondiales. Dans ce contexte, la visibilité et les manières d'occuper les lieux communs des PSM constitueraient des obstacles à la stabilisation d'images d'urbanité attractive, bref d'une position spécifique répondant à des aspirations identitaires intéressées spécifiques. Mais comme Perraton (1984) le souligne, ce travail de séduction et de prescription est soumis à l'interprétation de l'utilisateur qui peut choisir de ne pas répondre à ces injonctions et même de les détourner. Cela dépendrait donc du rapport de force que les PSM et leurs alliés communautaires établiront face aux autres acteurs promouvant l'appropriation commerciale de l'espace public.

## **Conclusion**

Comme la question du partage de l'espace public et sa gestion entre acteurs marginalisés et non marginalisés est aussi et surtout une problématique sociopolitique, cette démarche de recherche vise à mettre en débat les différentes positions des acteurs impliqués à partir d'une meilleure compréhension des enjeux associés à ce type de contextes d'interactions. À l'issue de notre recherche, notre équipe compte organiser un forum pour mettre en discussions les résultats de nos investigations et les interprétations des enjeux que nous aurons formulés. Pour ce faire, l'analyse des repères cognitifs, éthiques et politiques (Karsz, 2004) nous sert bien à comprendre ce qui guide non seulement le regard des acteurs sur les situations et la construction du problème, mais leurs pratiques de gestion et d'intervention. C'est donc à partir de l'analyse de ces repères, nous permettant de mieux saisir la position des acteurs, que nous avons dégagé certains enjeux entourant la gestion du partage des espaces publics entre PSM et acteurs sociaux à Montréal. Nous comptons compléter cette enquête qualitative par l'analyse des représentations sociospatiales des acteurs s'exprimant dans les médias écrits sur la place des PSM dans les espaces publics de 1994 à 2011. Aussi nous analyserons les cadres politiques, urbanistiques et juridiques de la gestion des espaces publics à Montréal. Nous espérons ainsi enrichir les connaissances autour de cette question visant à guider l'action des acteurs de façon éclairée.

## Références bibliographiques

- AMSTER, R. 2003. « Patterns of Exclusion: Sanitizing Space, Criminalizing Homelessness ». *Social Justice*, vol. 30, n° 1, p. 195-221.
- ATKINSON, R. 2003. « Domestication by cappuccino or a revenge on urban space? Control and empowerment in management of public spaces », *Urban studies*, vol. 40, n° 9, p. 1829-1843.
- BELLOT, C., CHESNAY, C., ROYER, M-N. et I. RAFFESTIN. 2007. *Rapport sur la judiciarisation de l'itinérance et l'accompagnement juridique*. Montréal : Rapport de recherche au Secrétariat National des sans-abri.
- BRENNER, N., 2004. *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford : Oxford University Press.
- CDPDJ. 2009. *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*. Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- KARSZ, S. 2004. *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*. Paris: Dunod.
- LAKEHAL, L. 2008. « La fermeture municipale de rues publiques à Londres : le cas des Gating Orders à Camden ». *Géocarrefour* [En ligne], vol. 83/2, mis en ligne le 01 juillet 2011, URL : <http://geocarrefour.revues.org/index5682.html>.
- LEFEBVRE, Henri. 1974. *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.
- LEY, D., 1996. *The New Middle Class and the Remaking of the Central City*. New York, Oxford, University Press.
- MORIN, R., PARAZELLI, M. et K. BENALI. 2008. « Conflits d'appropriation d'espaces urbains centraux : prendre en compte les modes de relation des groupes d'acteurs ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, no 2, p. 142-157.
- PARAZELLI, M. 2010. « Une gestion écosanitaire de l'urbanité ? Le cas des jeunes de la rue à Montréal ». Dans I. Danic, Depeau, S. et O. David (dir.), *Les enfants et les jeunes dans les espaces du quotidien*, p. 205-220. Rennes : Presses de l'Université de Rennes.
- PARAZELLI, M., MENSAH, M.N. et A. COLOMBO. 2010. « Exercer le droit au logement. Le cas d'un épisode de squattage à Montréal en 2001 ». *Lien social et Politiques*, no 63 (printemps), p. 153-166.
- PERRATON, C. 1984. « Du réel à l'imaginaire dans les pratiques d'espace ». *Communication et information*, vol. 6, no 2/3, p. 346-356.
- REA, A. 2007, « Les ambivalences de l'État social-sécuritaire », *Lien social et Politiques*, no 57, p. 15-34.
- ROUSSEAU, M. 2008. « « Bringing politics back in » : la gentrification comme politique de développement urbain?. Autour des « villes perdantes ». *Espaces et sociétés*, no 132, p. 75-90.
- SASSEN, S., 2002. « Locating cities on global circuits ». *Environment & Urbanization*, 14/1, p. 13-30.
- SCIENCES HUMAINES. 2010. « Les villes globales ». *Points de repères. Les grands dossiers des sciences humaines : Villes mondiales. Les nouveaux lieux de pouvoir*, no 17, p. 34-35.
- SYLVESTRE, M.-È., 2007. *Policing Disorder and criminalizing the Homeless in Montreal and Rio de Janeiro: A Critique of the Justifications of Repression of Law and Practice*, Thèse de doctorat en droit, Cambridge, Harvard Law School.

# Gestion des espaces publics en contexte d'itinérance au centre-ville de Montréal

## Synthèse des repères normatifs de cinq groupes d'acteurs (2009-2011)

Acteurs Repères normatifs	Acteurs citoyens (1)	Acteurs commerciaux (1)	Acteurs municipaux (4)	Acteurs marginalisés (PSM) (4)	Acteurs communautaires (2)
Repères cognitifs	Problème : concentration des PSM créant peur et image négative (attraction naturelle, invasion, appropriation exclusive).	Problème : concentration des PSM créant désordre, insécurité et perte de contrôle (spirale de la déviance, TVB). Citoyens sans responsabilités. Espace public comme bien collectif, moteur de l'économie, attracteur de clientèles (théorie du dével. inspirée de <i>Maslow</i> ).	Problème : absence de mixité. Le comportement des PSM qui crée de l'insécurité.  Problème : Conflit d'appropriation entre PSM et citoyens (vente et consommation de drogues).	Problème : Les restrictions à l'accessibilité et l'occupation des espaces publics augmentent en fonction du «taux de marginalité» des PSM.  Problème : préjugés appellent la répression ; récupération de la peur des citoyens pour appliquer des idéaux de droite.	Problème : Intolérance des nouveaux résidents due à la revitalisation urbaine et la répression de la visibilité des PSM face au développement du Quartier des spectacles.  Brise la cohésion sociale des jeunes de la rue aggravant leur situation compliquant le travail social.
Repères éthiques	Il faut assumer nos responsabilités devant ce déséquilibre social. Recréer une harmonie dans le quartier.	Le commerçant a aussi des droits. Il faut prévenir les incivilités par des mesures de surveillance et de contrôle (ambassadeurs, animation, règlements). Il faut faire vivre une expérience urbaine exceptionnelle aux clientèles.	Il faut favoriser la cohabitation par l'animation, médiation et offrir des alternatives à la vie de rue.  Le principe d'égalitarisme d'usage doit être appliqué à tous les citoyens.	Il faut rendre visible une image non marginale des PSM auprès des résidents, commerçants et policiers (réinsertion).  Il faut défaire les préjugés plutôt que de les renforcer en chassant les PSM de leurs lieux d'appartenance.	Il faut concentrer les ressources au centre-ville pour aider les PSM. Il faut développer le logement social plutôt que l'hébergement d'urgence. Il faut considérer les effets négatifs de la répression sur les jeunes de la rue. Contre le profilage social.
Repères politiques	Redonner les lieux publics aux citoyens en brisant la concentration des PSM (animation, concert., sorties de l'itin.). Diversifier l'occupation de l'espace pour diversifier les publics.	Contrôler l'occupation du domaine public, présence policière pour éloigner les PSM, mise en place de Day Care Center (Washington) pour les traiter.	Animer des concertations transversales.  Contrôler l'occupation de l'espace par des dispositifs diluant la visibilité des PSM et les dissuadant de s'installer au centre-ville.	Adapter les comportements des PSM au contexte de répression en participant à la revitalisation ou en s'autodisciplinant.  Défendre les droits des PSM et briser leur isolement.	Défendre les droits des PSM visant la déjudiciarisation (abolir les règl. répres., médiation). Établir des liens communautaires avec résidents et commerçants (act. sociales, réinsertion).

